

Conseil municipal : finances, patrimoine, citoyenneté et cadre de vie au programme

Des orientations budgétaires à la fois responsables et ambitieuses pour agir sur le quotidien et préparer l'avenir

Ce lundi 1^{er} février en séance du conseil municipal a lieu le **Débat d'orientation budgétaire, étape préalable au vote du budget primitif** qui vise à informer les Valentinois sur les évolutions micro et macro-économiques et la situation financière de la Ville. Il en découle ses marges de manœuvre et la matière suffisante pour discuter des orientations définissant les **priorités du budget 2021**.

Ces informations et orientations sont rassemblées dans le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) de la commune.

La préparation de ce budget s'est faite dans **un contexte exceptionnel de charges liées à la crise sanitaire**, à la fois en fonctionnement et en investissement au vu des décalages de réalisation d'opérations.

Cependant et pour mettre en œuvre son plan de mandat dans le respect des engagements pris auprès des Valentinois, la municipalité poursuit les orientations prises lors du mandat précédent. Concrètement, elle continue de **maintenir une politique ambitieuse d'investissement (104 M€ d'investissement dont 92 M€ en Autorisations de Programmes) financée par une gestion budgétaire rigoureuse et raisonnable de l'argent public** (stabilisation de la masse salariale, rationalisation des dépenses de fonctionnement, recherche constante de financements extérieurs et maîtrise de l'endettement), **sans augmentation des taux communaux des impôts locaux** pour ne pas faire peser les choix politiques sur le pouvoir d'achat des ménages.



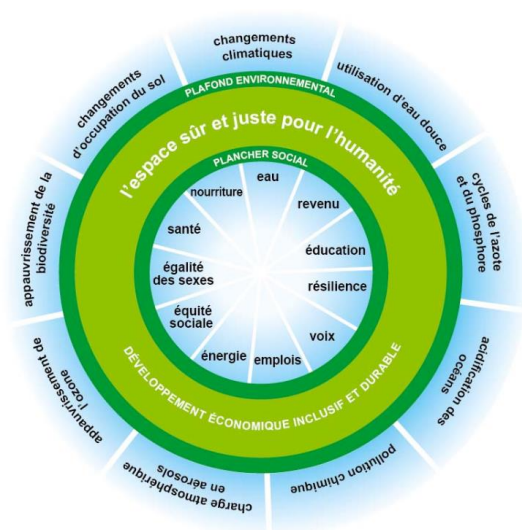
Les projets portés lors de ce nouveau mandat :

- **Emploi, commerce et tourisme** : réhabilitation du plateau piétonnier, aide financière à la rénovation des façades des particuliers et des commerces du centre-ville...
- **Sécurité et tranquillité publique** : poursuite du déploiement des caméras de vidéoprotection avec 30 nouvelles d'ici à 2026, matériels et mobiliers de sécurité...
- **Mobilité, stationnement, voirie et propreté** : réaménagement des voiries avec l'intégration des modes piétons et cycles dans la réhabilitation des axes stratégiques, requalification des entrées de ville, extension des pistes cyclables...
- **Nature en ville et cadre de vie** : plantation de 10 000 arbres d'ici 2026, lutte contre les îlots de chaleur, protection renforcée et valorisation écologique des espaces naturels sensibles et remarquables de la Ville
- **Urbanisme et grands projets** : requalification globale et qualitatif de la basse-ville, finalisation du secteur de Latour-Maubourg, renouvellement du secteur Verdun/Dunkerque/Sadi Carnot, révision du Plan local d'urbanisme

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

- **Logement et habitat** : lutte contre l'habitat insalubre
- **Santé et solidarité** : aides au secteur privé et installation de cabinets médicaux
- **Education, famille, enfance, jeunesse et étudiants** : restructuration de l'îlot Ferry, travaux dans les écoles dont végétalisation des cours d'écoles, acquisition de matériels et mobiliers pour les écoles, travaux dans les MPT...
- **Culture, sport et événements** : création d'une Cité de l'escalade, travaux dans les équipements sportifs, culturels et sur le patrimoine historique, acquisition de matériels et mobiliers pour le sport et la culture, finalisation du gymnase Denis Maurin
- **Programme courant d'investissement** : travaux sur les bâtiments administratifs et au cimetière, renouvellement des véhicules de services et paiement de l'attribution de compensation d'investissement à l'Agglo.

Au final, ces orientations budgétaires mettent en perspective la volonté affirmée de la municipalité de tenir ses engagements en actionnant tous les leviers des politiques publiques qui relèvent de sa compétence, c'est-à-dire **en agissant à la fois sur la vie quotidienne des Valentinois mais aussi en préparant l'avenir sur le moyen et le plus long terme, à travers toute une série de projets structurants.**



Les objectifs de développement durable de l'ONU intégrés aux politiques publiques de Valence, suivant le Doughnut model

Consciente du climat d'incertitude que fait peser une triple crise sanitaire, sociale et économique sur ses finances et ses marges de manœuvre, la municipalité fait dès à présent le choix d'introduire dans son budget **des objectifs de développement durable tels qu'adoptés par l'ONU**, afin de mesurer l'impact social et environnemental de ses projets et actions au service de tous les Valentinois (cf. communiqué de presse dédié à la démarche).

Cette démarche innovante conforte les nombreuses actions menées par Valence et Valence Romans Agglo afin d'agir au service de la transition écologique : Agenda 21, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), labels Territoires à

énergie positive (TEPOS), Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), Cit'ergie pour la transition énergétique et la qualité sanitaire de l'air, Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA), la stratégie alimentaire 2050 et plus récemment le programme économie circulaire de la Région et de l'Ademe.

Une quinzaine de biens proposés à la vente entre 2021 et 2023

Conformément au projet urbain de la municipalité et dans un contexte de gestion raisonnée des actifs de la Ville visant à réduire les charges d'entretien de son patrimoine privé, **un inventaire exhaustif des biens immobiliers (bâti et non bâti) appartenant à la commune a été réalisé en vue de déterminer lesquels pourraient être proposés à la vente.**

Cette démarche, intitulée « Valence 2020 » et engagée dès 2015, a permis la **réalisation de nombreux projets de réhabilitation et a offert de nouvelles possibilités d'habitat dans la ville.**

Les biens répertoriés peuvent être vacants, ne plus être attachés à un service, ne plus remplir de mission de service public, être occupés par une association ou loués à des particuliers qui pourront alors être relogés.

Pour les biens actuellement loués, un courrier va être adressé aux occupants afin de connaître leur intention quant à la perspective d'une éventuelle acquisition.

Les 15 biens retenus sont les suivants :

- Une maison de 80m² située au 3 rue des Soeurs Grises,
- Un immeuble de 170m² situé au 6 rue de Jeu de Paume et constitué d'une surface commerciale et de 4 appartements,
- Un immeuble de 200m² situé au 10 Place des Ormeaux et constitué d'une surface commerciale de 30m² et de 5 appartements,
- Une maison de 107m² avec cour située au 13B Allée Raoul Dufy,
- Une maison de 75m² située au 20 rue des Quatorze Cantons,
- Une surface commerciale de 80m² située au 17 rue Felix Faure,
- Une maison de 80m² avec jardin et garage située au 29 rue Servan,
- Un immeuble de 140m² situé au 31 avenue Sadi Carnot et constitué d'une surface commerciale et de 2 appartements,
- Une maison de 140m² avec cour située au 36 rue Gallieni,
- Une maison de 90m² située au 44 Allée de Provence,
- Une maison de 260m² avec jardin située au 205 rue Chateaubert,
- Un atelier de 210m² situé au 222 avenue Victor Hugo,
- Un immeuble de 448m², ancien cinéma, situé au 15 rue Chalamet,
- Une maison située au 52 rue Bouffier,
- Une maison de 150m² située au 80 avenue de Chabeuil.



Les 5 autres biens ou tènements suivants feront l'objet d'appels à projet dans le cadre d'un 3^e volet Valence 2020 :

- Un immeuble de 760m² situé au 12 et 16 rue Jonchère,
- 2 parcelles respectivement de 406 m² et 855 m² situées 383 et 385 avenue Victor Hugo,
- Une parcelle d'une superficie de 4597 m² située avenue des Baumes,
- Une parcelle d'une superficie de 5950 m², ex piscine Jean Bouin,
- Une partie de parcelle située au Polygone pour une superficie à détacher d'environ 2500 m².

Ces cessions interviendront suite à la réalisation des diagnostics obligatoires avant-vente et après avoir obtenu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat sur la valeur vénale de chaque bien.

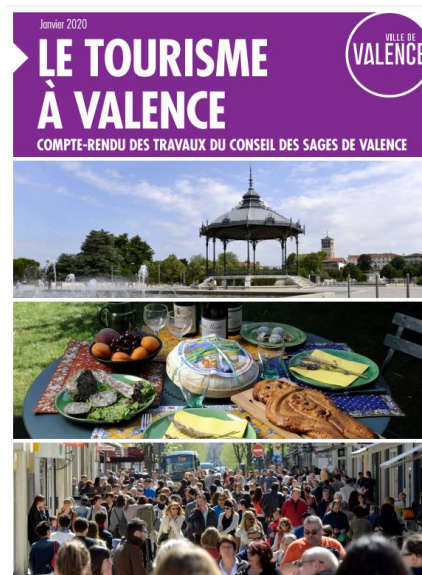
6 nouveaux membres au Conseil des sages

Créé le 2 février 2015, le Conseil des sages regroupe **des personnalités valentinoises indépendantes** qui, par leur expérience, leur expertise, leur parcours professionnel et leur engagement dans la vie locale, ont la capacité d'**apporter un éclairage utile et pertinent sur la vie de la cité.**

Il s'agit d'une **instance consultative** qui rend régulièrement des avis et dont les travaux, qui portent sur différents thèmes (l'identité de Valence, le commerce de centre-ville, le tourisme), sont publiés sur valence.fr.

Comptant près de 20 membres actuellement, le Conseil des sages va s'étoffer et accueillir 6 nouveaux membres :

- **Geneviève Gondouin**, Ancienne membre du service juridique du Conseil constitutionnel. Nommée au Tribunal administratif de Lyon puis à la Cour administrative d'appel de Lyon et détachée au service juridique du Conseil constitutionnel. Chevalier de la Légion d'honneur.
- **Hélène Moulin**, ancienne directrice du Musée, art et archéologie de Valence, membre de l'académie drômoise, investie dans la société d'Archéologie, d'Histoire et de Géographie de la Drôme qui édite la revue Drômoise et Présidente de l'association ART3.
- **Lisette Grégoire**, ancienne infirmière libérale très engagée dans le monde associatif, Présidente de la bibliothèque sonore et fondatrice du salon du livre « Fréquence lire » à Valence (1^{re} édition en juin 2018), Chevalier dans l'Ordre national du Mérite.
- **Nicole Marin**, ancienne professeur d'Histoire-Géographie et documentaliste au lycée Briffaut, très active au sein de l'association UNAFAM. Titulaire des Palmes Académiques.



valence.fr/appli

- **Sylvain Fidenti**, ancien agent municipal et communautaire ayant notamment occupé les fonctions de directeur de Centre Social et coordonnateur Habitat et Vie Sociale à Valence le Haut, Directeur des Sports, Directeur de la Culture et du tourisme et Directeur général adjoint en charge du département culture et patrimoine de Valence Romans Agglo. Vice-président de l'association des Directeurs des affaires culturelles des grandes villes et agglomération de France.
- **Olivier Garin**, co-dirigeant de l'agence Garin architecte fondée en 1920 à Valence. Titulaire des Palmes Académiques. Chevalier dans l'Ordre national du Mérite.

Les membres du Conseil des sages, s'ils en sont d'accord, pourraient être amenés, en ce début de mandat, à **étudier la faisabilité du passage, à Valence, des chemins de Saint-Jacques de Compostelle.**

La concession de la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) va être prolongée

En décembre, le Préfet de Région invitait les collectivités à émettre un avis concernant la prolongation de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône confiée à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), concession qui doit arriver à terme le 31 décembre 2023.

Ce lundi 1^{er} février, le conseil municipal de Valence doit se prononcer sur la **prolongation de cette concession jusqu'au 31 décembre 2041.**

Ce projet vise avant tout la poursuite des missions actuelles de la CNR, avec quelques modifications cependant :

- **Le transfert de gestion à la CNR** de portions du domaine public fluvial actuellement géré par l'État et VNF soit **plus de 80 km de linéaire de fleuve et 3000 hectares,**
- **la réalisation d'un programme d'investissement** sur une durée maximale de 15 ans, pour un montant estimé à 500 M€.

Depuis de nombreuses années, Valence, comme les autres collectivités locales du territoire, travaille en étroite collaboration avec la CNR, partenaire solide dont **l'expertise est particulièrement utile dans le cadre des enjeux actuels en matière de développement durable, de biodiversité et de transition énergétique.**

En effet, la CNR est, plus que jamais, un acteur incontournable avec lequel la collectivité tisse des partenariats fructueux comme en témoigne la convention d'objectifs signée en 2017 avec elle par Valence Romans Agglo, convention qui est venue **renforcer la dynamique d'aménagement du territoire** autour du fleuve.

A titre d'exemple, les axes prioritaires d'action sur 5 ans concernent le développement du **tourisme fluvial**, la **préservation de l'environnement** et la promotion des **mobilités douces**, le développement de projets favorisant la production d'**énergies renouvelables**, le **développement économique** par la logistique multimodale et la construction d'une **identité rhodanienne.**

De plus, en sa qualité d'aménageur du Rhône depuis 1933, la CNR s'engage volontairement en faveur de la communauté rhodanienne, au-delà de ses missions historiques en tant que gestionnaire du fleuve.

Ses projets, issus d'une concertation menée avec les collectivités locales, les usagers du fleuve et les populations riveraines, s'inscrivent dans une vision de **développement économique et de création de valeur pour les territoires** mais aussi de **transmission aux générations futures d'un fleuve vivant.** Plus de 600 actions ont déjà été menées depuis 2003 pour près de 400 millions d'euros investis dans des projets portant sur l'environnement, le tourisme, l'énergie verte, la culture ou encore la mise en valeur du patrimoine.

Enfin, la CNR envisage de **renforcer les voies navigables du Rhône comme vecteur de développement**, ce qui correspond totalement aux objectifs de développement durable que la Ville de Valence souhaite encourager.

